

**Carrières catégorie A :
De nouvelles règles de gestion
qui interpellent et inquiètent ...**

Les campagnes d'inscription pour les Tableaux d'Avancement (TA) IR1 (Chefs de services et experts), IR3 (chefs de services et experts), DSD1 et DPSD se tiennent en ce moment. Ces campagnes étant lancées en plein de cœur de l'été, soyez vigilant et ne les laissez pas passer si vous êtes concerné !

Grande nouveauté cette année : les avis de vacances de postes (AVP) et les TA IR1 et IR3 chefs de services seront proposés simultanément pour les mêmes postes...

Du jamais vu ! Une pratique que la CGC DOUANES condamne fermement dans la mesure où cela décrédibilise totalement la hiérarchie des grades et la cohérence globale du système ! Nous avons constaté l'été dernier des résultats d'enquêtes de mutation laissant une trentaine de postes non pourvus. C'est un cercle vicieux : le manque de visibilité, les contraintes imposées par les LDG comme les durées minimales et maximales d'occupation des postes, le manque de visibilité sur les parcours de carrière, la lourdeur (et l'hypocrisie) des process de recrutement (lettre de motivation, CV, entretiens) combinés aux soupçons de copinage qui pèsent sur les choix des candidats ont figé le système, laissant vacants de nombreux postes.

Pour y répondre, plutôt que d'avoir une réflexion en profondeur, l'administration a donc privilégié des solutions immédiates et faciles (mais qui ne vont qu'aggraver le malaise). Quelle sera la prochaine étape ? Des postes de chefs de services proposés simultanément au DSD1, DSD2, IP1, IP2, IR1, IR2, IR3 et inspecteurs pour combler les vacances d'emplois désormais structurelles dans ces grades ? La remise en question des deux filières, carrière courte et carrière longue, est-elle inscrite à l'ordre du jour ?

Autre nouveauté, pour le TA DSD1, le CDR ne se tiendra pas au niveau des DI mais au niveau DG. Cette harmonisation nationale semble avoir été décidée pour tenir compte des nominations dans le statut d'emploi d'administrateur, qui pour certaines ont pour conséquence une promotion directe des lauréats DSD2 dans le grade de DSD1. Que l'administration se soit rendu compte qu'il était plus cohérent d'assurer une harmonisation nationale des promotions, plutôt que de laisser chaque DI faire sa cuisine dans son coin, est une bonne chose. Nous ne pouvons que l'encourager à étendre cette pratique pour les autres TA et nous retrouverons (peut-être) un peu de bon sens.

Par ailleurs, nous assistons en ce moment à une inflation de recrutements de personnels extérieurs à la douane. Il nous avait été expliqué, pour justifier cette pratique, qu'il fallait aller chercher des potentiels à l'extérieur quand l'administration n'avait pas la ressource en interne. Nous constatons malheureusement que ce type de recrutements s'accélère Y COMPRIS sur des postes sur lesquels il y a des candidats douaniers disposant de toutes les compétences requises.

Nous constatons ce phénomène sur des postes informatiques et sa généralisation progressive à l'ensemble des fonctions supports, en administration centrale, comme en DI et DR. **Mais pas seulement.** Sur certains postes métiers, l'administration préfère maintenant recruter des tiers non douaniers, quand bien même il y a des douaniers expérimentés candidats qui disposent de toutes les compétences pour assurer ces fonctions. Si cette logique se généralise au sein des territoires, elle risque d'assécher les débouchés de carrière des personnels encadrants, en sus de l'ombre portée par le statut d'administrateur de l'Etat, qui ne manquera pas, selon toute logique, d'impacter dans le même esprit le cadre dirigeant douanier issu du rang.

De même, la CGC DOUANES a constaté un autre phénomène qui s'amplifie de plus en plus: l'intégration directe dans des grades ou statuts d'emplois douaniers, Administrateurs, DPSD, DSD, IP, CSC, CSA d'agents provenant d'autres ministères. Ce qui était au préalable une pratique très exceptionnelle se répand: la DNRED, la DNGCD et la DG sont en première ligne. Pourquoi pas ? La CGC DOUANES n'est pas opposée par principe à la mobilité et ces nouveaux collègues sont les bienvenus dans notre belle maison.

Mais là encore, cela peut poser un problème quand les postes ainsi occupés ne font qu'amenuiser les débouchés des agents des douanes et obscurcir d'autant la visibilité en terme de déroulé de carrière. Ainsi, les DSD2 qui espèrent un débouché en DSD1, qui constatent déjà que l'accès à ce grade constitue une « régularisation » logique au bénéfice de collègues DSD2 nommés dans le statut d'emploi d'administrateur, ont de surcroît à faire face à un volume moindre de promotions lorsque des hors douanes sont intégrés directement en qualité de DSD1.

De plus, pour que les mobilités entrantes soient bien acceptées par les agents des douanes, encore faudrait-il appliquer un principe de réciprocité. La mobilité, nous n'y sommes pas opposés lorsqu'elle peut se faire dans les deux sens. Mais pour l'instant, c'est loin d'être le cas ! Car les possibilités de mobilités hors douane ou hors périmètre Bercy des agents des douanes ne sont pas légion et présentent d'ailleurs peu d'intérêt en terme indemnitaire.

Nous constatons ainsi un horizon qui s'assombrit pour les possibilités de promotion des cadres A. C'est d'autant plus injuste que les cadres à partir d'IP ont été exclus du bénéfice de la revalorisation des taux PRO/PRO dans l'accord signé le 4 avril 2022 suite au TMF.

Le dispositif global de déroulement des carrières imposé par les LDG a atteint ses limites. Et la situation devient incandescente. Ce ne sont pas des syndicats mal embouchés qui le disent, mais les agents eux-mêmes. Il suffit de lire les résultats de l'observatoire interne : **seulement 15 % des agents pensent que les promotions à la DGDDI sont décidées sur la base de facteurs objectifs comme le mérite, l'expérience ou la performance ... le niveau le plus faible de Bercy ...**

IL est temps d'ouvrir un grand chantier avec les organisations syndicales (définition d'une cartographie cohérente, de règles de gestion claires et transparentes, etc) pour redonner du sens à nos carrières !

